

Des bénéficiaires vous posent des questions sur l'amour, l'amitié, la sexualité ? Ils ont des comportements d'ordre sexuel ou relationnel qui dérangent ? Vous estimez important de les informer sur la contraception, les infections sexuellement transmissibles mais vous ne savez pas comment aborder ces sujets avec eux ?

Distinguer les différents cercles de relations, intégrer les notions de consentement, d'intimité, de respect de soi et des autres sont des préalables à une vie affective et sexuelle choisie et épanouie qui s'apprennent et s'expérimentent aussi sur les lieux de vie des personnes !

La mise en place d'une cellule VAS permet aux institutions, outre de se conformer à la Convention de l'ONU relative aux droits des personnes handicapées, d'apporter des réponses concrètes aux besoins et difficultés des bénéficiaires et de donner les moyens aux individus de mener une vie de qualité.

La Fédération Laïque de Centres de Planning Familial – FLCPF – propose un **accompagnement méthodologique** et formateur aux directions et aux équipes qui désirent travailler la **question de la vie affective et sexuelle en situation de handicap** dans leur service ou leur institution.

## Renseignements pratiques

Fédération Laïque de Centres de Planning Familial – FLCPF

Rue de la Tulipe 34 - 1050 Ixelles  
02 502 82 03 – [www.planningfamilial.net](http://www.planningfamilial.net)

### Personne de contact

Noémie SCHONKER  
02 505 60 61 – [crsh@planningfamilial.net](mailto:crsh@planningfamilial.net)



Avec le soutien  
de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
de la COCOF et de la Région wallonne



# Une cellule Vie Affective et Sexuelle dans mon institution ?

Accompagnement à la mise en place d'un  
projet VAS dans les institutions pour personnes  
en situation de handicap



## Que propose la FLCPF ?

### Un accompagnement de qualité et structuré

Pour mettre en place un projet VAS dans votre institution, la FLCPF propose une **expertise** et une **méthodologie structurée et efficace, adaptée** aux adultes en situation de handicap mental, sensoriel, physique – avec ou sans troubles associés – et aux réalités de l'institution.

un·e accompagnateur·rice **formé** et **expérimenté**, anime, guide et soutient l'action de la cellule pendant **trois ans**.

### Un canevas adapté à chaque institution

Cet accompagnement comprend différentes étapes dont le contenu et la chronologie sont définis en concertation avec les membres de la cellule VAS et la direction :

- La sensibilisation et la **formation** des équipes
- La mise en place d'une « **cellule VAS** » qui réfléchit, organise, met en place les projets.
- La co-animation formative de séances d'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (**EVAS**) pour les bénéficiaires avec des membres de l'équipe
- La rédaction d'une **charte** VAS
- L'organisation de rencontres avec les **familles**
- Le soutien de la réflexion de la **direction** et de l'équipe cadre.

### Des actions et des services complémentaires

Nous pouvons aussi faire appel à des **experts** sur des sujets pointus, animer des rencontres avec les parents, des journées pédagogiques, fournir des ressources documentaires et des outils d'animation adaptés aux handicaps.

La FLCPF propose également un programme complet de **formations** « EVRAS et handicap » et dispose d'un Centre de **documentation** et d'information spécialisé (CEDIF) et d'un Centre de **Ressources** « Sexualités et Handicaps ».

### Comment initier un projet VAS ?

Tout d'abord, il est nécessaire d'identifier des collègues volontaires et motivés, en contact direct avec les bénéficiaire et prêts à s'investir activement dans le projet.

Vous adressez ensuite votre demande à la FLCPF qui prendra rendez-vous avec vous pour analyser ensemble les besoins et les collaborations envisageables. Sur la base de cette première rencontre, la FLCPF soumettra à la direction une convention annuelle, prolongeable deux ans, et désignera un·une accompagnateur·rice pour construire avec vous un projet adapté à vos besoins.



### Qu'est-ce qu'ils en disent ?

« Depuis la mise en place du projet, on est beaucoup plus à l'aise pour répondre aux questions des bénéficiaires et leur parler de ce qui nous pose problème dans leur comportement »

« La cellule nous a permis de mettre en place une collaboration avec le centre de planning familial qui répond à nos attentes et accueille nos bénéficiaires en consultation »

« Depuis que la cellule est connue, nous savons mieux prévenir et gérer les situations critiques et les actes abusifs »

« Nos bénéficiaires trouvent enfin des réponses à leurs besoins affectifs, amoureux, sexuels. Ils nous en parlent et nous pouvons les accompagner de manière satisfaisante »

« Aujourd'hui, les familles nous font plus confiance dans la manière dont nous abordons ces questions »

